



PUBLICATION DE NOTIFICATION CONFORMEMENT A LA LOI DU 02.05.2007

Suite à une notification du 21 avril 2011 par Messieurs Liévin, Antoon, Hans, Johan, Bart VAN OVERSTRAETEN (ci-après "repreneurs") et la SA COCKY, agissant tant en son nom propre que pour le compte de la SA Stavos Luxembourg (cédant), le seuil de 3 % a été franchi le 15 avril 2011, suite à l'acquisition par les cinq repreneurs, agissant de concert, des 622 448 titres avec droit de vote qui appartenaient anciennement au cédant.

Détenteurs des droits de vote : Messieurs Liévin, Antoon, Hans, Johan et Bart VAN OVERSTRAETEN, agissant avec la SA COCKY également.

Cédant des droits de vote : STAVOS LUXEMBOURG SA.

Chaîne de contrôle : Stavos Luxembourg SA est contrôlée à 100 % par la Stichting Administratiekantoor Stavos ; celle-ci est contrôlée par Liévin, Antoon, Hans, Johan et Bart Van Overstraeten. Cocky SA est contrôlée à 99 % par la Société civile Van Overstraeten, elle-même contrôlée à 100 % par la Stichting Administratiekantoor Stavos.

Nombre de droits de vote : 627 631, soit **21,41** % du nombre total de droits de vote.

Date de dépassement de chaque seuil passif pour retomber à 0 dans le chef de Stavos Luxembourg SA : 15/04/2011.

Date de dépassement du seuil de 3 % dans le chef de chacun des Messieurs Liévin, Antoon, Hans, Johan et Bart Van Overstraeten : 15/04/2011.

Dénominateur : 2 931 334.

La notification ainsi que la structure d'actionnariat peuvent également être consultées sur le site internet de la société (www.homeinvestbelgium.be).

Bruxelles, le 12 mai 2011

INVESTOR RELATIONS

Xavier Mertens, Chief Executive Officer
T +32 2 740 14 51 - F +32 2 740 14 59
E xavier.mertens@homeinvest.be
www.homeinvestbelgium.be